

COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS

ARRETE DU MAIRE

N° 070/2021

Objet : autorisation temporaire d'occupation du domaine public, rue Rosa Parks par le service Santé de la ville de Fleury-Mérogis le samedi 29 mai 2021.

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de police municipale et le chargeant notamment d'assurer la sûreté des voies communales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le règlement départemental en date du 21 octobre 1965 sur la conservation et la surveillance des voies communales,

Vu la circulaire ministérielle n°474 du 13 septembre 1966 sur la conservation et la surveillance des voies communales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la nécessité d'autoriser le service Santé de la ville de Fleury-Mérogis d'occuper le domaine public, pour une animation autour de l'hypertension rue Rosa Parks (parvis du centre commercial Leclerc) à Fleury-Mérogis,

A R R E T E

Article 1^{er} - Le service Santé de la ville de Fleury-Mérogis est autorisé à occuper le domaine public pour une animation autour de l'hypertension rue Rosa Parks (parvis du centre commercial Leclerc) à Fleury-Mérogis afin d'installer deux Barnums de 3X3m.

L'accès aux installations de sécurité ou de protection civile et des services publics doit rester libre.

Des barrières seront mises à disposition trois jours avant l'action et récupérées par les services municipaux.

A charge au demandeur d'installer les barrières pour les besoins durant le stationnement.

Article 2 - Cette autorisation est accordée le samedi 29 mai 2021 de 8h30 à 12h30.

Article 3 - Toutes précautions seront prises pour éviter les accidents. Le pétitionnaire restera responsable de tout accident pouvant résulter de l'exécution de cette animation.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté donnera lieu à procès-verbal et poursuites conformément à la loi.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le commandant la brigade de gendarmerie de Fleury-Mérogis,
- Monsieur le Maire de Fleury-Mérogis,

qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fleury-Mérogis, le mardi 18 mai 2021

Olivier CORZANI
Maire de Fleury-Mérogis
Vice-Président de l'Essonne Agglomération

